

# MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Conseil en Evolution  
Professionnelle et Bilan de  
Compétences : une alliance de  
travail pour un parcours sans  
couture

# LES FRANÇAIS ET LA RECONVERSION \*



**MON CONSEIL  
EN ÉVOLUTION  
PROFESSIONNELLE**

87% des français  
pourraient changer de  
métier d'ici cette année  
ou les années suivantes

7 français sur 10 sont  
prêts à demander de l'aide  
pour entreprendre leur  
projet

Pour obtenir un meilleur  
équilibre vie pro/ vie  
perso

Les plus de 35 ans, une  
plus grande  
reconnaissance

Travailler dans des  
conditions moins  
difficiles

Les 18-34 ans  
recherchent une  
meilleure ambiance de  
travail

Exercer un métier  
moins stressant

Pour voir augmenter  
leur salaire

\* <https://www.nouvelleviepro.fr/87-pourcent-des-francais-pourraient-changer-de-metier> (septembre 2022)

# Groupelement Evolution

Mandaté par France Compétence pour délivrer et déployer le Conseil en évolution professionnelle en Région Centre-Val-de-Loire depuis 2020.

Notre rôle:

Encourager chacun à être pleinement **acteur de sa vie professionnelle** et lui fournir des **services** et des **outils** nouveaux et rénovés pour y parvenir

[Bilan d'activité 2022](#)



# CEP vs Bilan de compétences: de quoi parle-t-on?

## Le Conseil en évolution professionnelle

Le **Conseil en évolution professionnelle** constitue un processus d'appui à tous **salariés et indépendants** pour **faire le point sur sa situation professionnelle**, et, le cas échéant, élaborer, formaliser et mettre en œuvre une **stratégie visant l'évolution professionnelle**.

## Le Bilan de Compétences

Le **Bilan de compétences**, défini à l'article L6313-10 du code du travail permet aux personnes d'analyser **ses compétences professionnelles et personnelles**, ainsi que **ses aptitudes et motivations** dans le but de **définir un projet professionnel**, et le cas échéant un projet de formation.

# Une finalité différente

## Le Conseil en évolution professionnelle

*Faciliter l'accès à l'information et à la mise en œuvre de projet en analysant la demande et le besoin réel de la personne afin qu'elle puisse prendre une décision éclairée sur les qualifications et les formations nécessaires, les financements et dispositifs disponibles pour **sécuriser son parcours professionnel**.*

## Le Bilan de Compétences

*Permettre à chaque personne d'effectuer une analyse approfondie sur ses compétences, aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel prenant en compte les aspects personnels et professionnels pour un **"retour sur soi"**.*

# Concrètement...

## Le Conseil en évolution professionnelle

Faire le point sur sa situation

*Evoluer dans son entreprise*

Changer de métier

**Faire reconnaître ses compétences**

**Evoluer dans son métier**

Créer son entreprise

Préparer son entretien professionnel

Développer de nouvelles compétences

*Être accompagné sur un projet démissionnaire*

## Le Bilan de Compétences

Faire une introspection de ses choix professionnels en lien avec son parcours de vie

Apprendre à se connaître

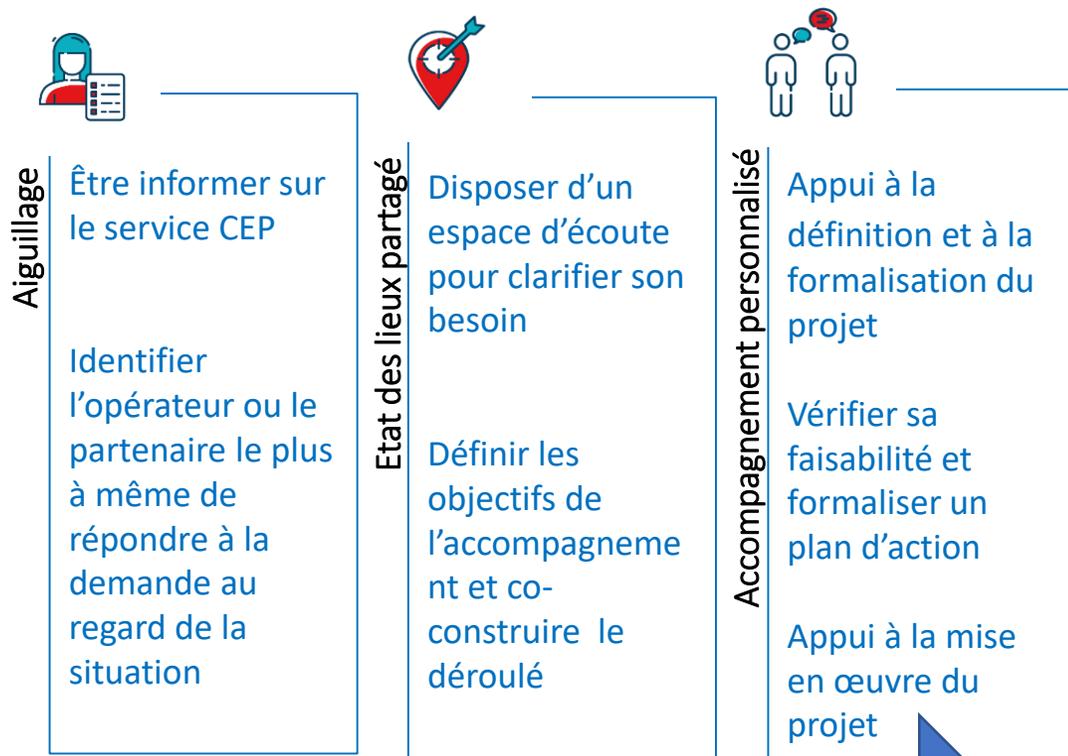
**Identifier un ou des projets professionnels**

Analyser ses compétences, atouts, valeurs, et motivations professionnelles

**Valider un nouveau projet professionnel**

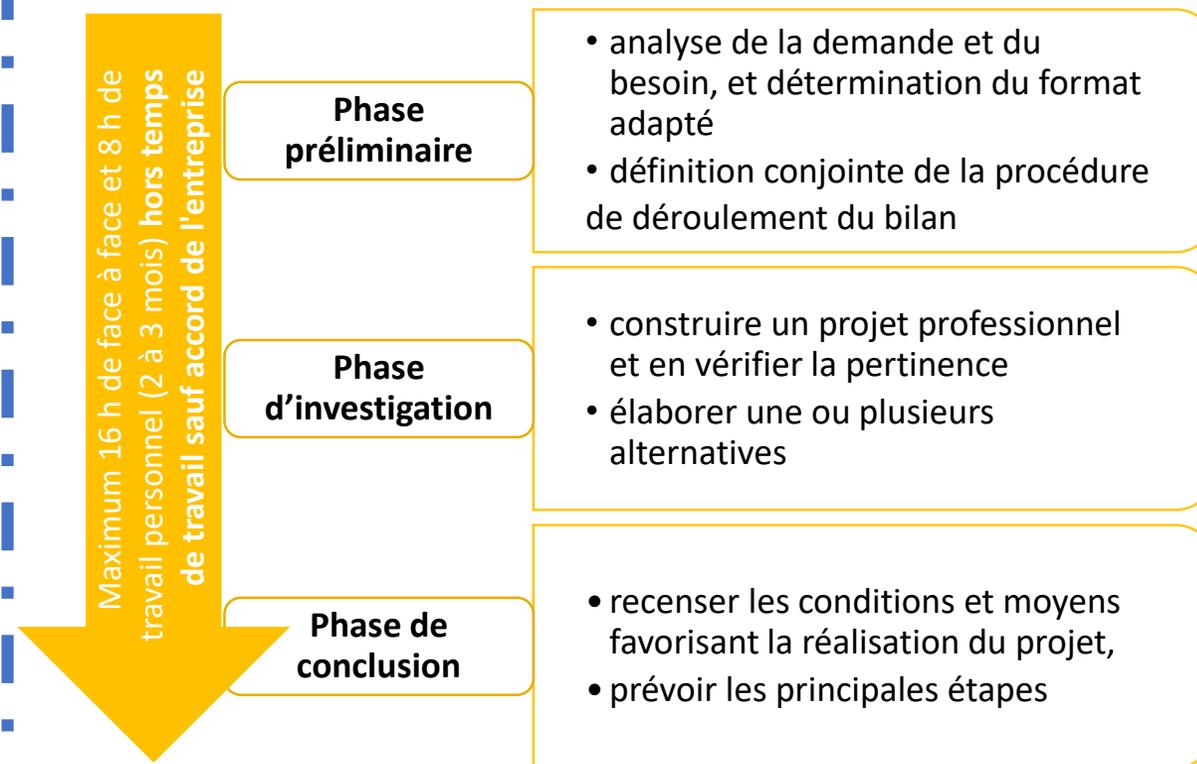
# Déroulé de l'accompagnement

## Le Conseil en évolution professionnelle



En moyenne 6 heures, sans temporalité fixe et hors temps de travail sauf accord de l'entreprise

## Le Bilan de Compétences



# Les accompagnements: où et avec qui?

## Le Conseil en évolution professionnelle

*Accessible tout au long de sa vie en fonction de sa situation*



pôle emploi



*Le CEP est un **droit**.  
C'est encourager chacun à être pleinement  
acteur de sa vie professionnelle  
et lui fournir des services et des outils  
nouveaux et rénovés pour y parvenir  
De ce fait, il est **gratuit**.*

## Le Bilan de Compétences

*Démarche personnelle et engageante liée à un moment ou des moments précis de sa vie professionnelle*

*Le prix d'un bilan varie généralement entre 1 500 et 2 000 € HT mais **éligible au Compte Personnel de Formation (CPF)** permettant son financement en tout ou partie. Il peut également être pris en charge par l'employeur.*

# Comment?

## Le Conseil en évolution professionnelle

*Pour prendre rendez-vous  
en région Centre-Val-de-Loire*

<https://www.infocep.fr/>

**0800 222 100**

**Service & appel  
gratuits**

*Pour les autres régions*

<https://www.mon-cep.org>

## Le Bilan de Compétences

*1 ) Prendre contact et rendez vous avec en moyenne 3 centres de bilan de compétences pour réaliser les entretiens préalables qui permettent de comparer (offre de service, modalités d'accompagnement, tarif, et comptabilité avec le consultant...)*

Lien vers la liste des cabinets de bilan de compétences:

<http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoile/bilans-competences>

*2) Choix du centre et recherche de financement  
3) Démarrage du bilan de compétences*

# Articulation entre CEP et bilan de compétences



# En résumé...

## Le Conseil en évolution professionnelle

- *Sécuriser sa stratégie globale d'évolution professionnelle (motif large de sollicitation)*
- *« Tenir conseil » sur les prestations complémentaires/spécifiques en fonction du besoin identifié*
- *Soutenir la démarche du début de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre du projet en fonction du besoin*

## Le Bilan de Compétences

- *Analyser de manière approfondie ses compétences, aptitudes, valeurs et motivations*
- *introspection pour un « retour sur soi »*
- *Ouverture des champs des possibles en identifiant un ou plusieurs projets professionnels*